



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée, Sophie AMAR, adjointe au Maire déléguée aux finances, certifie que :

Le 13 février 2024 Mr laurent JEANNE a dû faire appel à un service dépannage en raison d'une crevaison sur le véhicule municipal immatriculé GJ 845 WD de marque Peugeot qui lui est attribué pour l'exercice de son mandat de Maire de la ville de Champigny sur maire.

La circonstance particulière d'un dépannage automobile empêchant le règlement de la facture au moyen d'un mandat administratif Mr laurent JEANNE a procédé au règlement de la facture de la société lle de France dépannage d'un montant TTC de 527.26euros sur ses fonds propres.

La ville de Champigny sur marne doit procéder au remboursement à Mr laurent JEANNE de la somme de 527.26€ par un mandat administratif à son intention.

Fait pour valoir ce que de droit.

A Champigny-sur-Marne, le 07/03/2024

Pour le Maire, L'Adjointe Déléguée,

Sophie AMARe-Marrel
Adjointe Déléguée